

*Date de dépôt : 6 décembre 2013*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat sur la suspension des augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat (B 5 16)**

### **Rapport de M. Eric Stauffer**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié ce projet de loi 11309 lors de sa séance du 20 novembre 2013, sous la présidence de M. Frédéric Hohl. Cette séance ayant également été consacrée au vote du projet de budget 2014 de l'Etat de Genève (PL 11292), de nombreuses références aux travaux budgétaires ont été faites.

Le procès-verbal de cette séance a été pris par MM. Sébastien Pasche, Sacha Gönczy et Tazio dello Buono.

Durant les travaux, le Département des finances était représenté par MM. David Hiler, conseiller d'Etat, Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat, et Yves Fornallaz, directeur du budget de l'Etat, ainsi que par M<sup>me</sup> Nadia Borowski, secrétaire générale adjointe.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées pour leur précieuse contribution.

### **Débats de la Commission**

M. Hiler explique que la raison principale du dépôt de ce projet de loi est le frein à l'endettement. Il précise que les comptes 2013 sont estimés à 28 millions positifs, avec des mouvements dans les deux sens assez importants. Il estime que cela ne permet toutefois pas d'affirmer que les comptes seront bel et bien positifs à la fin de l'année. Il explique qu'il existe

un mouvement d'ascenseur imprévisible, notamment à cause des bénéfices des entreprises. Il ajoute qu'il y a toujours la question de la revalorisation des terrains, ce qui n'est pas simple car il faut avoir recours à l'avis d'experts extérieurs. Il poursuit en expliquant que la proposition du Conseil d'Etat est de mettre en place une annuité conditionnelle, déterminée par les comptes 2013 : l'octroi de l'annuité est accordée si les comptes sont positifs et, dans le cas contraire, refusée. Il précise par ailleurs qu'il a préparé un amendement en accord avec la base légale. Il explique que la commission a les options suivantes : soit elle décide de ne pas voter cette annuité ; soit la commission la vote, mais doit trouver une coupe de 38 millions pour équilibrer le budget ; soit la législature commence sans budget ce qui occasionne, selon lui, un lourd inconvénient : le problème est reporté à 2015, année fixée à 0 par la planification financière. Il explique que les deux manières d'avoir des recettes sur les successions élevées sont soit le décès de plusieurs forfaitaires, soit le décès d'un contribuable local n'ayant pas de filiation directe et, selon les prévisions, il affirme que pour 2014, ces recettes pourraient être notoire. Il ajoute toutefois que pour l'exercice 2015, la situation paraît plus problématique. Il indique enfin qu'il est plus raisonnable de laisser le Conseil d'Etat se concentrer sur l'exercice 2015 en acceptant la solution proposée, plutôt que de chercher où couper pour économiser les 38 millions.

Un commissaire (MCG) se rappelle qu'un commissaire (EAG) disait que la richesse d'une entreprise était son personnel. Il estime que toucher aux conditions sociales du personnel est le dernier recours, seulement après avoir fait tous les efforts possibles pour faire des économies. Concernant l'annuité, il affirme avoir lu dans la presse que pour payer la planification pénitentiaire, il fallait toucher à l'annuité et considère cela inadmissible. Il ajoute que si l'on continue dans ce sens, il va y avoir de plus en plus de tensions dans les milieux carcéraux. Il estime que c'est un manque de responsabilité de la part de la commission de ne pas accorder ces annuités. Il considère en outre qu'un blocage des annuités est une situation que les fonctionnaires devront payer tout au long de leur carrière. Il déclare enfin que le seul effort possible, à ses yeux, est éventuellement de retarder le versement des annuités et non de le bloquer. Pour le MCG, il va donc de soi que nous exigeons le versement de l'annuité au personnel de l'Etat dans son entier, afin de ne pas bloquer ce processus. Toutefois nous pouvons admettre que ce mécanisme salarial débute au mois de juillet 2014. Dans le cas contraire, le MCG refusera le budget.

Un commissaire (UDC) constate qu'il y a un problème car le blocage des annuités permettrait, selon lui, seulement un million de bénéfice, ce qui signifie qu'il faudrait encore trouver 37 millions ailleurs. Par ailleurs, il

trouve que le personnel serait malvenu de critiquer cette décision car il rappelle que l'on vient de mettre 700 millions dans la caisse de pension du personnel de l'Etat et que l'on a accepté pendant 40 ans à mettre 130 millions par année. Il résume en affirmant que L'UDC n'est pas d'accord avec ce projet de loi car le personnel de l'Etat, selon lui, n'a pas à être mécontent de la situation actuelle.

Un commissaire (S) se demande pourquoi l'on n'imaginerait pas une demi-annuité, c'est-à-dire une annuité accordée et une en suspens. Sur le fond, il estime que faire de la planification financière sur le dos du personnel pénitentiaire n'est pas acceptable, au même titre que l'enseignement du mercredi matin que l'on finance, selon lui, sans s'en donner véritablement les moyens. Il estime que la question essentielle est de se poser la question des moyens que l'on veut se donner pour effectuer la planification financière. Il estime que dans la façon de présenter le budget 2014, le Conseil d'Etat ne montre pas correctement les problèmes. Il souligne que c'est le rôle du Conseil d'Etat de revenir sur les propositions de recettes fiscales et considère que le fait de ne pas répéter l'exercice est un mauvais message pour la population.

Une commissaire (Ve) déclare que le groupe Les Verts est opposé à la suppression des annuités car elle estime qu'il ne s'agit pas, selon elle, de conséquences d'une mauvaise conjoncture mais du financement de nouvelles prestations. Elle considère que cette pratique péjore uniquement les plus jeunes puisque les plus anciens sont déjà arrivés au maximum de leur classe salariale. Elle rejoint les propos d'un commissaire (S) et rappelle que les enseignants sont payés pour un certain nombre d'heures par semaine, sans que l'on ait besoin de leur trouver forcément un remplaçant pour le mercredi matin. Elle affirme qu'elle refusera donc le PL. Par ailleurs, elle affirme qu'elle ne comprend pas pourquoi c'est la commission qui doit véritablement trouver les 38 millions, si le PL est refusé. Elle estime que c'est plutôt le Conseil d'Etat qui, le cas échéant, devrait faire une proposition.

Un commissaire (EAG), concernant l'exposé des motifs du PL11292, se dit choqué. Il juge les propos tenus dans celui-ci faux car il considère que la suppression des annuités une année a des effets induits sur l'année suivante, et ainsi de suite. Il estime donc que les répercussions d'une suppression d'une annuité sont à long terme et pour certaines personnes, jusqu'à la fin de leur vie. Donc, il considère que pour les années 2012 et 2013, il s'agit d'une différence de 2 fois 31 millions. Concernant les propos du commissaire (UDC) soulignant que le personnel devrait être content, il répond que le résultat des 700 millions injectés dans la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) est que le personnel payera leur cotisation plus longtemps et

auront 15 pour cent de retraite en moins, à cause de la recapitalisation imposée par une loi votée au niveau fédéral. Il résume ses propos en affirmant que le salaire réel des fonctionnaires pour l'année 2014 va diminuer pour une raison liée aux caisses de retraite.

Un commissaire (S) rappelle l'existence de l'annuité virtuelle. Il explique que le versement à la caisse de pension était assuré même si l'annuité n'était pas versée. Il désire savoir si, dans le cadre du PL11309, ce type de mécanisme est prévu.

Une commissaire (PDC) se réjouit que la fonction publique de Genève soit la mieux payée de Suisse. Par ailleurs, elle reconnaît qu'il faut aussi travailler sur l'année 2015 et elle estime que la proposition de M. Hiler est intéressante car il s'agit, selon elle, d'une espèce de volant de manœuvre, c'est-à-dire quelque chose de facile à comprendre, autant pour les fonctionnaires que pour la population. Elle affirme que nous avons des nouveaux besoins, de nouvelles priorités et donc elle estime qu'il n'est pas indécent d'affirmer que les annuités peuvent être conditionnelles. Elle ajoute enfin que le PL est pertinent et consensuel, raison pour laquelle elle affirme d'ores et déjà que le groupe PDC votera pour le projet de loi dans son ensemble.

Un commissaire (MCG) affirme, en réponse à un commissaire (S), qu'il n'est pas pour les demi-mesures. Il rappelle que l'on tape en premier sur les fonctionnaires de manière récurrente depuis des années, raison pour laquelle il s'oppose à toucher au personnel de l'Etat. Cependant, il estime que ce dernier est devenu obèse. Il explique qu'il faut faire des économies et estime que les 38 millions en question vont être trouvés. Il considère qu'il y a trop de postes aux directions des départements et non à la base de l'appareil étatique. Toutefois, il précise qu'il ne faut pas taper sur les fonctionnaires déjà engagés, mais veiller au contraire à ne pas créer des postes supplémentaires. Quant à l'argument des caisses de pension, il estime que la faute ne doit pas être mise sur les employés. Il ajoute que si les Conseils d'Etat successifs n'ont pas vu le problème venir, il faudra alors sanctionner le Conseil d'Etat en place.

Un commissaire (PLR) désire rebondir sur l'intervention d'une commissaire (Ve). Il ressent le même malaise que la commissaire. Il partage aussi le point de vue de la commissaire (PDC) concernant la qualité de l'administration : il estime également que l'on doit se réjouir d'avoir des fonctionnaires bien formés, compétents et bien payés. Toutefois, il considère que l'annuité est avant tout une augmentation de salaire automatique, liée au statut de la fonction publique. Il estime que le projet de loi vise seulement à freiner cette augmentation automatique. Donc il ne considère pas que le PL soit contre les intérêts des fonctionnaires. Il résume en affirmant que, dans le

contexte actuel, la question qui se pose est de discuter si tous les fonctionnaires doivent être augmentés automatiquement ou non. Il affirme que le risque majeur des projets de budget proposé et du plan quadriennal est lié au fait d'avoir considéré que la situation économique continuerait à moyen terme à être relativement fleurissante, ce qui n'est, selon lui, qu'un élément d'incertitude. Il explique par ailleurs que les conditions générales et le salaire médian de la fonction publique sont avantagés par rapport au secteur privé. Il termine son intervention par deux éléments : il explique que le statut actuel de la fonction publique est une conséquence d'une situation passée, où les fonctionnaires étaient largement moins bien payés que dans le secteur privé ; il estime enfin que, concernant la votation 1:12, personne ne peut dire que la suppression des hauts salaires bénéficie aux plus faibles. Il résume en affirmant qu'il ne faut pas placer le débat de cette loi dans un discours pour ou contre les fonctionnaires, mais d'un discours d'une saine gestion financière de l'argent de l'Etat, dans le cadre de l'analyse du budget ; il estime que dans ce contexte, la décision et la proposition du Conseil d'Etat est bonne et bienvenue, même si elle n'a pas été totalement bien expliquée.

Un commissaire (PLR) désire répondre à un commissaire (S) qui parle, selon lui, toujours de moyens. Il estime que les verts et les socialistes, qui veulent supprimer le forfait fiscal, mettront, selon lui, gravement en péril les moyens. Il rappelle que les 2% de croissance pour l'année 2014, dont M. Hiler a parlé et repris par un commissaire (MCG), est à mettre en relation avec l'augmentation de la dette qui devient, selon lui, faramineuse. Il se dit inquiet par les propos de M. Béguet de la semaine dernière, qui expliquait que la place de Genève sur les marchés financiers est de plus en plus délicate, et estime que tous les milieux financiers et bancaires s'alarmeront, s'ils prennent connaissance de cette situation. Il estime que si l'on continue ainsi, l'on va très vite atteindre les paliers pour les investissements, fixés par l'amendement d'un autre commissaire (PLR) à 13,3 milliards et 14,8 milliards de dette. Il considère que cela aura des conséquences sur les infrastructures genevoises. Il ajoute que Genève est très en avance sur les paiements des salaires des fonctionnaires mais selon lui, clairement en retard au niveau des infrastructures.

Par ailleurs, il souligne que le projet de budget 2014 ne tient pas compte des modifications, qu'il considère indispensables, de l'imposition sur les personnes morales. Il ajoute enfin que le Plan financier quadriennal (PFQ) n'anticipe pas cette évolution puisqu'il prévoit des hausses de charges annuelles de 2 %, ce qu'il estime surréaliste. Il considère donc que si l'on accepte sans autre l'augmentation des annuités sans tenir compte des résultats 2013, la commission serait irresponsable. Il estime que la proposition de

M. Hiler est raisonnable, à condition que l'excédent soit supérieur au montant de l'annuité, c'est-à-dire au moins de 38 millions.

Un commissaire (S) estime que l'on peut faire de la politique politicienne et fixer des chiffres qui ne reposent sur rien, mais il considère qu'il faut tenir compte de la marge d'erreur et surtout se focaliser à long terme. Il affirme avoir une autre vision de l'annuité que celle d'un commissaire (PLR) car il la considère comme faisant partie des mécanismes prévus entre partenaires sociaux pour régir les salaires dans la fonction publique. Il estime que mettre à mal le partenariat social est, comme première mesure, plutôt malhabile. Concernant le salaire médian des fonctionnaires, il désire rappeler que l'on a supprimé des classes salariales de tâches manuelles et que l'on se trouve avec des cadres supérieurs et des universitaires, qui ne sont, selon lui, pas forcément mieux payés que dans le secteur privé. Il estime qu'il est extrêmement grave si une république comme Genève, qui a un budget de 8 milliards, n'est pas capable de se mettre une marge de manœuvre suffisante pour être à l'équilibre année après année. Concernant les infrastructures, il estime que les retards ne sont pas pris à cause de questions financières mais pour des questions politiques.

Un commissaire (MCG) considère que la fonction publique, depuis le milieu des années 90, dépend de 400 à 500 millions de francs retenu sur le salaire du personnel de l'Etat. Donc, lorsqu'il entend dire par un commissaire (MCG) que les fonctionnaires sont privilégiés, il juge ces propos peu corrects car il estime que l'on paie l'expérience de ces personnes, ce qui permet d'éviter que les employés cèdent aux pressions économiques et politiques au sein de la fonction publique. Au niveau des annuités, il estime que ne donner que des demi-annuités ne sera pas accepté par la fonction publique car cela peut péjorer, à long terme, la situation financière de chacun. Par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi la seule qui fait un effort au niveau fiscal doit être la fonction publique et non le secteur privé. Il considère que le comportement du PLR par rapport à la fonction publique devient détestable et affirme que si cela continue, le MCG rejoindra les rangs de la gauche afin d'augmenter les impôts selon les circonstances du jour. Il ajoute enfin que si les fonctionnaires ont à Genève les salaires plus chers, ils paient aussi les loyers et les assurances les plus chers. Il termine en affirmant qu'au sein de la fonction publique, le problème est qu'il y a de plus en plus de dirigeants et pas assez d'exécutants et qu'il faut, par conséquent, faire des efforts sur cette hiérarchie.

Un commissaire (UDC) explique que cette année son entreprise a eu 30 % de récoltes en moins pour des raisons conjoncturelles. Il affirme que ceux qui votent contre la suppression des annuités passent pour les gentils, mais il

estime qu'il faut avoir le courage de soutenir cette suppression et voir la situation à long terme. Il considère qu'il faut 200 à 300 millions de chiffres noirs et souligne que plus on attend, plus il faudra, selon lui, faire des sacrifices. Il résume en affirmant que le rôle de la commission est avant tout d'assurer la pérennité de l'Etat.

Un commissaire (MCG) estime qu'un employeur, s'il n'a pas d'états d'âme, coupe dans la masse salariale. Il considère que ce même employeur peut toutefois se poser deux questions : a-t-il bien géré ; a-t-il considéré toutes les pistes pour trouver des économies, avant de toucher à la masse salariale. Il considère que la commission doit travailler sur ces deux questions en priorité.

Un commissaire (EAG) rappelle qu'un commissaire (PLR) a parlé d'augmentation comme s'il s'agissait de quelque chose d'exceptionnel alors que lui, au contraire, considère que cela est la norme dans tous les secteurs. Il explique qu'il y a eu des volontés d'introduire des systèmes où la moyenne du salaire de toute la carrière était calculée pour les pensions. Il rappelle que le salaire moyen d'une fin de carrière est supérieur au salaire moyen en début de carrière. Il explique que si l'on reprend les chiffres des salaires moyens du secteur public, la vision selon laquelle ils sont supérieurs aux salaires dans le secteur privé n'est, selon lui, pas correct. Il considère que cela fait 20 ans que la droite met l'accent sur les privilèges des fonctionnaires. Il termine en affirmant que les commissaires seraient intéressés par une autre proposition de M. Hiler, au cas où le PL11309 est refusé. Il affirme enfin qu'il préconise le refus de l'entrée en matière du projet de loi, afin que M. Hiler puisse proposer une autre solution.

Un commissaire (MCG) désire savoir comment l'Etat en est arrivé à la situation actuelle. Il prend l'exemple de la commune d'Onex, où il estime que les fonctionnaires sont bien payés et qu'ils sont au bon nombre, sans toutefois verser dans le luxe. Il estime que l'Etat de Genève fonctionne actuellement dans une version de luxe, dans laquelle les postes inutiles se multiplient. Il considère qu'il va falloir prendre des décisions car il affirme que l'on discute de 38 millions alors qu'il existe des établissements publics autonomes qui font, selon lui, perdre des centaines de millions pour des projets inopérants. Il estime donc qu'il ne s'agit pas de se demander s'il faut payer tel ou tel service, mais d'avoir, pour l'Etat, une vision globale. Il prend l'exemple des Services industriels genevois et estime que toutes les pertes faites par les SIG pourraient combler toutes les annuités manquantes. Il se demande si le message de fond de cette politique n'est pas de montrer que l'on peut tout se permettre au sein des établissements publics autonomes et rien à l'Etat.

Un commissaire (PLR) veut que l'on démarre cette nouvelle législature en permettant au nouveau gouvernement de travailler afin qu'il puisse proposer quelque chose de concret. Il affirme que la position du PLR est de pouvoir donner une chance au nouveau gouvernement de construire quelque chose.

Une commissaire (Ve) désire revenir sur l'impression que les fonctionnaires sont une classe privilégiée et rappelle que cette vision est toute relative puisque dans les années 80, ils étaient considérés au contraire comme des gagne-petit. Elle affirme que la position du groupe Les Verts vise à ne pas remettre en cause des mécanismes salariaux, présents dans la loi, pour financer de nouvelles prestations car elle estime que cela crée un précédent fort regrettable.

Un commissaire (S) ne comprend pas pourquoi les charges et les revenus du tableau de la page 5, sont tous fixés à 0.

M. Hiler explique qu'il s'agit d'éléments comptables ; quelque chose qui ne sera pas versé. Il précise qu'il ne s'agit pas de réductions.

Un commissaire (S) estime que la présentation est malvenue.

M. Hiler rappelle, quant à l'intervention d'un commissaire (EAG) soulignant que l'on a le temps de déposer un autre projet, que le gouvernement actuel ne déposera plus de nouveau projet. Concernant Curabilis, il explique que l'on a les gardiens, mais pas tout le personnel de santé et ajoute que si l'on n'engage pas maintenant les apprentis-gardiens pour la prison, il n'y en aura pas de nouveaux pour l'année suivante. Par ailleurs, il affirme qu'il n'y a pas de budget pour le mercredi matin dans l'exercice 2013, ce qui signifie que l'on ne peut pas engager sans budget. Il résume en expliquant que commencer la législature sans budget est très risqué et précise que la marge d'erreur ne peut pas être inférieure à 2%, sur le plan fiscal. Il explique par ailleurs que le Conseil d'Etat a décidé de maintenir l'indice, calculé sur la base d'octobre, à - 0,1 %. Il poursuit en affirmant que dans les années 90, il y a effectivement eu des pertes considérables mais depuis les années 2005-2006, ce n'est plus le cas. Il rappelle donc que sur ces huit dernières années, la fonction publique est gagnante. Il explique que pour un poste à 40h, un enseignant n'est pas loin de gagner 10000 francs, tout compris ; il ajoute que le corps enseignant a une place énorme dans le petit Etat. Il n'est pas sûr toutefois que les différences soient aussi fortes dans les autres secteurs. Pour la police et les entreprises de sécurité, il affirme que ce n'est pas le même travail donc on ne peut pas comparer. Il précise enfin que le salaire médian genevois est supérieur au salaire médian suisse de plus de 15%. Ce qui est différent par rapport au reste de la Suisse, c'est



l'environnement salarial, donc la comparaison avec les autres cantons, en prenant compte de tous les facteurs, reste compliquée.

M. Hiler en vient aux annuités. Il explique que l'effet de l'annuité prend 22 ans pour s'estomper. Chaque année, le résultat baisse. C'est donc une mesure à la fois pérenne et non pérenne, puisqu'elle perd en intensité chaque année.

Sur la proposition réalisée par les commissaires, M. Hiler relève un certain illogisme. Il rappelle que le budget 2013 avalisé par le Grand Conseil affichait 31 millions de CHF de déficit. Le but étant de parvenir cette année à l'équilibre, la proposition initiale qui fait mention de l'équilibre, et non d'un certain excédent comme le propose la modification de l'UDC, semble plus logique.

Concernant l'annuité décalée de 6 mois, M. Hiler précise qu'elle aura une conséquence plus forte, puisqu'elle renvoie l'annuité du corps enseignant à l'année suivante. Le montant de 38 millions de CHF est le coût brut de l'annuité, qui comprend l'annuité « petit Etat » et la part due aux institutions subventionnées (HUG, Université). L'annuité décalée correspondrait à 16 millions de CHF. La proposition soumise par le Conseil d'Etat paraît donc intéressante, même si le chiffre définitif est encore inconnu ; il y aura une nouvelle estimation en janvier. Ainsi, deux propositions peuvent être envisagées : l'annuité décalée (et non pas la demi-annuité qui coûterait 19 millions de CHF) ou l'annuité conditionnelle.

M. Hiler en vient à un point qu'il juge essentiel. Ce qui est écrit dans l'exposé des motifs du PL représente ce qu'il répète dans les séances d'arbitrage budgétaire au Conseil d'Etat, à savoir que s'il y a des dépenses librement consenties et que l'annuité n'est pas donnée, cela signifie que les nouvelles prestations sont financées par la suspension de cette même annuité. Il y a deux voies pour que le nouveau Conseil d'Etat débute dans de bonnes conditions : soit on envisage l'annuité décalée, ce qui avait déjà été effectué par le passé, mais dans des conditions économiques plus favorables ; soit on envisage l'annuité conditionnelle, présentée initialement par le Conseil d'Etat. La modification demandée par l'UDC semble fragile.

Le président demande si toutes les questions des commissaires ont trouvé leur réponse.

Un commissaire (S) se demande si, dans le cas d'une annuité décalée, le versement à la caisse de pension pourra toujours être réalisé.

M. Hiler répond par la positive, le décalage ne changeant rien vis-à-vis de la caisse de pension. En revanche, en cas de non versement de l'annuité, le versement sera possible, mais en entraînant une augmentation des cotisations.

Il rappelle que la nouvelle caisse de pension débutant le 1<sup>er</sup> janvier aura déjà ses propres problèmes ; il faudrait donc se garder de toute complication importante.

Un commissaire (UDC) déclare que son groupe se positionne favorablement quant à l'entrée en matière du PL. Il propose ensuite l'amendement suivant :

**« Art. 2 Réduction des annuités**

Les augmentations annuelles au sens de l'article 12, alinéa 1, de la loi concernant le traitement et les diverses prestations allouées aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973, sont *conditionnées à un résultat positif des comptes 2013 d'au moins 38 millions.* »

Un commissaire (PLR) demande la proportion des fonctionnaires qui sont encore touchés par l'augmentation de l'annuité.

M. Hiler répond qu'il s'agit probablement d'une proportion allant de 66 à 75 %. Avec les PLEND pris en masse l'année passée, la proportion est vraisemblablement à revoir légèrement à la hausse par rapport à ces chiffres qui datent de 2012.

**Vote en premier débat**

Le président propose de passer au vote de l'entrée en matière du PL 11309 :

**Les commissaires acceptent l'entrée en matière du PL 11309, par :**

Pour :	1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG
Contre :	1 EAG, 3 S, 1 Ve
Abstentions :	-

**Vote en deuxième débat**

Le président met ensuite aux voix l'article 1 « Champ d'application ».

**Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.**

Concernant l'article 2, la proposition d'amendement présentée par le Conseil d'Etat est distribuée aux commissaires.

M. Hiler souhaite commenter la demande d'amendement à l'article 2. Il précise d'abord que cet amendement répond à un changement de terminologie des comptes de l'Etat (dénomination du « compte de résultat individuel »). Il explique ensuite que ce projet a une double conséquence :

d'une part, l'annuité 2014 n'est versée que si le compte 2013 est à l'équilibre. D'autre part, dans ce cas, l'annuité est versée de manière rétroactive. Si les commissaires ne veulent pas se diriger vers cette annuité conditionnelle mais vers une annuité décalée, il sera nécessaire de suspendre les travaux afin que le Conseil d'Etat fasse une proposition dans les formes.

Un commissaire (UDC) est d'avis que cet amendement n'est pas satisfaisant. Il remarque que la mention « présente un excédent de revenu » admet un excédent dérisoire, ce qui ne résoudrait pas le problème de fond. Il reprend le sous-amendement qu'il avait cité précédemment afin qu'un excédent réel soit garanti.

Un commissaire (MCG)s'interroge sur le montant du coût de l'annuité décalée. Il lui semble qu'il y a un effet économique sur les caisses de prévoyance qu'il faut prendre en compte.

M. Hiler réitère son chiffre de 16 millions de CHF.

Un commissaire (MCG) est d'avis que présenter une annuité conditionnelle, et donc virtuelle, peut s'avérer risqué. Il préfère qu'une annuité soit garantie au moins de juin. Il propose donc un amendement qui diffère simplement l'annuité au mois de juin, sans autre condition.

Un commissaire (S) exprime ses doutes quant à la pertinence de la condition de l'excédent de revenus de 38 millions que présente l'amendement d'un commissaire (UDC). En effet, si l'on regarde les réévaluations réalisées sur les comptes des budgets des trois dernières années, on voit que des différences s'élevant à une centaine de millions de CHF ont été dégagées. Il aimerait pouvoir avoir la garantie d'une constance dans les pratiques de l'administration, pour que l'excédent voulu par l'amendement ne soit pas créé virtuellement. Il doute d'une telle constance et relève en conséquence la dépendance qu'entretient un tel amendement avec les choix d'écritures financières du département.

Le directeur général des finances de l'Etat affirme qu'il y a une constance certaine dans les pratiques du département. Les normes IPSAS ont été adoptées par l'Etat et les dérogations sur les corrections n'existent plus. S'il y a évidemment des corrections sur la valeur des actifs, la régularité dans les méthodes d'écriture est bien assurée pour chaque exercice.

Un commissaire (S) remarque qu'en cas de refus du PL, il y aurait un déficit dans le budget de 38 millions de CHF. Il demande si ce sera du ressort du Grand Conseil de trouver cette somme ailleurs.

M. Hiler répond par la négative. En cas de refus du PL, c'est au département d'en prendre acte et de faire un amendement répondant à la réalité budgétaire. Dans le cas du maintien de la volonté d'un budget à

l'équilibre, avec versement effectif de l'annuité, il y aura *de facto* la suppression de 380 postes au sein de l'Etat, correspondant à la perte liée au versement des annuités.

Il passe ensuite à une nouvelle possibilité d'amendement, qui pourrait être suffisamment consensuelle. Il s'agirait d'amender le PL en manifestant deux demandes : que l'annuité décalée soit assurée d'une part, et d'autre part que si le boni aux comptes dépasse 38 millions de CHF, l'annuité totale soit versée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Enfin, le budget doit toujours être à l'équilibre, ce qui signifierait qu'il faille trouver 5.4 millions de CHF en plus, puisque la caisse de pension des magistrats ne sera votée qu'à la fin du mois notamment. Il serait possible d'utiliser la solution des reports. M. Hiler rappelle que Grand Conseil a voté 37 millions de CHF de reports budgétaires. Il serait possible d'aller chercher aux endroits où les reports sont faits pour réduire les mandats, et de cette façon-là éviter tout impact matériel sur l'administration tout en dégageant les 5.4 millions nécessaires à un budget à l'équilibre. Dans ce cas de figure, on parvient donc à une synthèse entre la proposition initiale du Conseil d'Etat et la proposition de l'UDC, ainsi qu'à de bonnes conditions pour l'entrée en fonction de 5 nouveaux Conseillers d'Etat. Cette solution qui semble raisonnable nécessiterait toutefois un petit délai pour pouvoir rassembler les 5.4 millions de CHF qui assurent sa cohérence.

Un commissaire (MCG) intervient. Il affirme que le même discours se répète d'année en année, et que ce sont les plus faibles qui paient. Il se demande s'il ne faudrait pas tout simplement supprimer ces 380 postes qui correspondent au versement des annuités. Il considère que l'Etat est engraisé dans de nombreux domaines. Il estime qu'il faut prendre ses responsabilités politiques et cesser de repousser le problème d'année en année par des pirouettes financières comme cette annuité décalée. Il prend pour illustration la gestion de la ville d'Onex, qui présente des budgets équilibrés et des comptes sains. Il est nécessaire d'avoir le courage politique de trouver des solutions pour redimensionner l'Etat, sans toucher aux annuités qui concernent les plus faibles.

Un commissaire (MCG) est d'avis que cette dernière proposition du département est pleine de bon sens. Il estime qu'elle permet d'éviter une solution trop radicale et que les fonctionnaires comprendront que leur annuité soit repoussée s'ils ont la garantie qu'elle sera versée rétroactivement. Il a confiance en le département pour trouver les quelques 5 millions de CHF nécessaires à la mise en œuvre de ce projet qui satisferait probablement tous les groupes de la commission.

Une commissaire (Ve) se demande pourquoi les 38 millions de CHF qui manqueraient en cas du versement de l'annuité devraient être compensés par une réduction de la ligne budgétaire de la masse salariale uniquement. Elle se pose la question de la différence entre annuité décalée de 6 mois et demi-annuité.

M. Hiler explique que si le PL est refusé, dans le cas où aucun nouveau PL n'est repensé, la coupe linéaire se fera *de facto* dans la même ligne que les annuités. Il précise que l'annuité décalée a un effet insignifiant : pour rester simple, les fonctionnaires du PAT recevront une annuité à partir du 1<sup>er</sup> juillet au lieu du 1<sup>er</sup> janvier ; les enseignants, au lieu de la recevoir le 1<sup>er</sup> septembre, la recevront le 1<sup>er</sup> mars. A la différence de la demi-annuité, les salaires continuent leur progression, qui est uniquement décalée dans le temps. En 2006-2007, ce décalage avait été effectué, avec un recalage en 2008. Bien évidemment, l'année du recalage est une année plus compliquée.

Un commissaire (PLR) demande un rappel du nombre de postes qui vont être créés pour 2014.

M. Hiler répond que 430 postes seront créés. En chiffres ronds, 250 sont attribués au DS, 160 postes au DIP ; dans les entités subventionnées, 117 postes sont attribués à l'IMAD et 95 à la HES-DMS.

Un commissaire (PLR) remarque, sur la base de ces chiffres, que la suppression des 380 postes précitée n'en serait véritablement pas une. Il s'agirait plutôt d'une non-augmentation de 380 postes.

M. Hiler rappelle que toute coupe linéaire pure touche toujours plus le DIP dans le petit Etat, au vu de sa prééminence. Chez les entités subventionnées, c'est l'Université qui serait la plus touchée, étant donné sa proportion subventionnée (90 %).

Une commissaire (PDC) annonce que la synthèse des propositions réalisée par le Conseil d'Etat est tout à fait acceptable pour son groupe. Elle est d'avis que cette proposition, qui correspond à ce qu'elle avait déjà déclaré précédemment, assure à la fois un outil de travail sans blocage pour le nouveau Conseil d'Etat et une certaine paix sociale.

Un commissaire (EAG) est d'avis que la proposition n'est pas véritablement satisfaisante. Il aurait souhaité le respect des normes actuelles d'annuité. En revanche, il admet que cette proposition a l'avantage d'éviter tout effet induit. Concernant l'intervention d'un commissaire (MCG) sur la taille de l'Etat, il souhaite exprimer son désaccord. Il est d'avis qu'au contraire de nombreux services au sein de l'Etat ont des besoins qui ne sont pas satisfaits (Santé, Enseignement). Il aimerait savoir où exactement la

suppression de 380 postes évoquée par un commissaire (MCG) devrait avoir lieu.

Un commissaire (S) rejoint les propos d'un commissaire (MCG). Il remarque qu'il n'a jamais entendu le MCG (généralement aidé en cela par le PLR) proposer autre chose que des coupes linéaires dans la fonction publique. Il objecte que rien n'empêche d'accepter la proposition du Conseil d'Etat et parallèlement de s'occuper de redimensionner de l'Etat. Il attend des propositions en ce sens, tout en sachant que sa proposition dans le budget 2012 des agents spécialisés, qui participe de cette logique, avait été refusée par le Grand Conseil. Il n'est pas contre une discussion sur l'optimisation du personnel de la fonction publique, qui en aurait peut-être parfois besoin ; mais ce processus n'exclut pas l'adoption du PL et demande des propositions concrètes qui semblent toujours se faire attendre.

Un commissaire (UDC) déclare que son groupe n'est pas entièrement satisfait de cette dernière proposition du Conseil d'Etat. Cependant, le groupe ira dans le sens de son adoption pour permettre des conditions de qualité pour le nouveau Conseil d'Etat. Il annonce que l'UDC déposera un projet pour limiter l'augmentation abusive des fonctionnaires, et que des propositions (42 heures) sont envisageables pour faire cesser le déficit chronique de l'Etat.

Un commissaire (MCG) rappelle que la proposition du Conseil d'Etat assure un budget équilibré, ce qui est essentiel. Rien n'empêche les commissaires de prendre d'autres mesures par la suite pour limiter l'augmentation du personnel, par exemple le remplacement d'un fonctionnaire sur deux seulement, ou deux sur trois. Une limitation des postes passant par les départs naturels est parfaitement réalisable. Il rappelle que l'Etat a créé 1012 services pour satisfaire des subordonnés qu'il fallait placer à des postes élevés : il faut que cela cesse définitivement.

Un commissaire (S) déclare que son groupe va dans le sens d'une adoption de la proposition du Conseil d'Etat. Il souligne cependant son incompréhension face au discours du MCG. Il prend l'exemple de l'attente aux urgences ou la taille extrême de certaines classes de primaire pour montrer que certaines catégories de fonctionnaires se trouvent à la limite du supportable. Parler de manière générique en nombre d'heures ou en nombre de postes a déjà eu pour conséquence une véritable dégradation de la fonction publique, dégradation qui entraîne elle-même de nouveaux coûts à assumer.

Un commissaire (MCG) explique que c'est au Conseil d'Etat de trouver des propositions de diminution de postes, puisque c'est lui qui a mentionné ce chiffre de 380 postes. Il rappelle que le Conseiller d'Etat Charles Beer avait décidé de créer 100 nouveaux postes de directeurs, alors même que le

manque d'enseignants se fait sentir. Il s'agit de prendre ses responsabilités de politique et de faire cesser l'engrenage dans lequel se trouve l'Etat depuis des années. Il est persuadé que dans le cas contraire, exactement la même configuration se reproduira l'année prochaine, avec le maillon le plus faible qui saute. Il prend l'exemple d'un commissaire (MCG), qui, parti à la retraite, a été remplacé par trois personnes. Il dénonce la manière dont le gouvernement prend en quelque sorte en otage les députés.

Le président annonce que M. Hiler reviendra en début d'après-midi, après avoir dégagé 5.4 millions de CHF nécessaires au bon fonctionnement des amendements du PL. En attendant, la discussion peut se poursuivre, jusqu'au prochain objet.

Un commissaire (S) souhaite mettre en garde les commissaires des effets potentiellement délétères du surcontrôle de la fonction publique. Très souvent, les rapports à faire ne sont jamais lus, et de l'argent est dépensé inutilement dans cette bureaucratie. Elle est d'avis qu'il y aurait des améliorations intéressantes à réaliser dans ce domaine.

Un commissaire (UDC) affirme que l'inflation du nombre de fonctionnaires n'est pas discutable. Entre 2012 et 2014, on parle de l'700 postes de fonctionnaires en plus. La coupe est donc inévitable et doit être effectuée le plus tôt possible. En tant qu'indépendant, la semaine de 42 heures lui paraît plus qu'envisageable.

Un commissaire (MCG) rejoint les propos d'un commissaire (UDC). Il affirme que l'augmentation constante du personnel de l'Etat entrainera chaque année le même problème d'annuité. Il y a un problème particulièrement important au niveau des entités subventionnées, puisqu'elles échappent souvent au contrôle. Il plaide en faveur par exemple d'une mesure qui remplacerait seulement 2 fonctionnaires sur 3, en exceptant les tâches régaliennes.

Un commissaire (EAG) maintient qu'il est trop facile de faire reposer des suppressions de postes sur le Conseil d'Etat sans proposer de mesures concrètes. Il rappelle que tous les commissaires parlent d'un manque d'argent, alors que la droite a supprimé 400 millions d'impôts (par sa vision politique, ses orientations lors des votations et ses positions au Grand Conseil). Il ne se place pas contre la suppression de postes inutiles au sein de l'Etat, mais il doute fortement de leur existence et attend toujours leur désignation par les commissaires qui les dénoncent abstraitement.

Un commissaire (S) rejoint les propos d'un commissaire (EAG). Il confirme que la baisse d'impôts n'aurait pu avoir lieu sans l'appui de la droite au Grand Conseil. Il comprend l'intervention d'un commissaire (UDC),

mais lui rappelle son vote sur la Brenaz et la traversée de la Rade notamment. Il remarque quant à ces votes qu'il s'agit de dépenses supplémentaires considérables, qui engendrent de nouveaux coûts ; la cohérence voudrait que l'UDC trouve de nouvelles recettes qui compenseraient ces fortes dépenses. On ne peut donner des leçons d'économies lorsqu'on accepte simultanément des dépenses colossales assumées par l'Etat.

Une commissaire (Ve) reste perplexe quant à la volonté du MCG de ne pas renouveler partiellement les postes qui ne concernent pas les tâches régaliennes. En effet, si l'on regarde les pages 466-467 du budget 2013 (pages 464-465 pour l'autre version), on s'aperçoit que l'essentiel de la création des postes touche précisément les tâches régaliennes (sécurité, formation et santé). Ainsi, la proposition du MCG de ne remplacer que 2 postes sur 3 ne repose sur aucune réalité tangible. Elle est d'avis que l'Etat a vraisemblablement été surdimensionné à un moment donné, mais que depuis 2005 une politique solide de rationalisation a porté ses fruits. Aujourd'hui effectuer de grandes coupes sans toucher aux prestations de l'Etat s'avère très compliqué. Elle remarque en outre qu'à la page 467 (ou 465), concernant le DS, il y a une augmentation du personnel administratif de 15 % mais une diminution de l'effectif policier. Elle s'interroge sur les raisons de ces chiffres étonnants au premier abord. De manière générale, les possibilités d'optimisation se trouvent peut-être dans un examen plus minutieux des chiffres d'augmentation de personnel qui sont soumis aux commissaires, plutôt que dans des coupes qui toucheront forcément les tâches régaliennes de l'Etat.

Un commissaire (MCG) remarque que l'Etat est une globalité et qu'il ne faut pas forcément opposer simplement une dépense à une autre. Il rappelle la différence entre l'exécutif et le législatif : les députés n'ont pas les moyens d'aller chercher précisément les services à redimensionner. Il appartient à l'exécutif, qui en a les moyens, de venir présenter des propositions au législatif. Il reprend l'exemple du remplacement de M. SANCHEZ par 3 nouveaux postes que bien évidemment aucun des commissaires n'a vu passer. C'est le rôle du département que de relever précisément les abus de ce type. Toutefois, c'est bien au Grand Conseil de donner une impulsion claire, pour lancer un redimensionnement de l'Etat de grande ampleur.

Un commissaire (UDC) est d'avis que le véritable problème que connaît l'Etat ne se trouve pas dans la différence entre les entrées et les sorties d'argent. Il montre, en comparant le canton de Genève avec le canton de Zurich, que Genève dépense 50 % de plus par habitant, sans aucune raison puisque Zurich a des paramètres parfaitement comparables à ceux de Genève. Il est indiscutable qu'aucun autre canton ne dépense autant que l'Etat de



Genève. On parvient à des proportions d'endettement qui ne sont plus supportables, et il ne sera bientôt plus possible de couvrir les investissements. Les coupes sont inévitables, et doivent être effectuées le plus tôt possible, sans quoi l'Etat se dirige peut-être vers une catastrophe financière.

Un commissaire (PLR) rejoint les propos d'un commissaire (UDC). Genève entretient l'Etat le plus cher de Suisse. C'est aussi le canton qui demande le plus d'impôts (personnes morales et physiques), à l'exception des 30 % de la population qui ne paient pas le moindre impôt : Genève a le seuil d'assujettissement le plus élevé de Suisse. Cette catégorie est financée par les contribuables, et en grande partie par cette fine couche composée des plus importants contributeurs, dont la gauche fait tout pour qu'ils quittent le canton (par la suppression du bouclier fiscal, etc.). Il explique que l'augmentation du personnel administratif au DS permet aux policiers de descendre dans la rue, ce qui correspond au souhait de la population. Il rejoint les propos d'un commissaire (MCG) en envisageant la diminution des services monstrueux, comme le SRED notamment. Ce travail de redimensionnement a déjà été entamé dans tous les départements, et sera poursuivi : il est bel et bien possible de réaliser des économies majeures tout en préservant les tâches régaliennes. En revanche, il est d'avis que ce travail de réflexion sur les gains d'efficacité de l'Etat ne doit pas se faire lors de cette séance. Le problème des annuités réglé, ce travail pourra se poursuivre avec l'aide du Conseil d'Etat.

Un commissaire (EAG) remarque qu'il entend depuis plusieurs années déjà que Genève fait tout pour faire fuir les riches. Or, cette idée est déconnectée de la réalité : le canton de Genève a la densité la plus forte de milliardaires de toute la Suisse. Concernant lesdits milliardaires, il prend comme exemple une fortune de 5 milliards avec 5 % de rendement. Cette fortune permettrait au milliardaire de dépenser 800'000 CHF par jour. Sans entrer dans un trop long débat fiscal, il évoque simplement ce chiffre pour pouvoir se représenter ce que signifie la réalité d'un milliardaire. Quant aux millionnaires, de même que les milliardaires, leur nombre à Genève ne cesse d'augmenter.

Le président mentionne un autre chiffre intéressant : 600'000 à 700'000 CHF par jour d'intérêt sur la dette.

Une commissaire (Ve) précise que sa mention des chiffres du DS n'implique en aucun cas une critique de la création de postes dans ce domaine. Elle rappelle que les Verts ont toujours voté les augmentations de budgets pour la sécurité et prennent sérieusement en compte les problèmes sécuritaires. Elle espère enfin que le nouveau gouvernement parviendra à dégager des économies tout en sauvegardant les prestations garanties par

l'Etat, ce qu'un Conseiller d'Etat de gauche a su remarquablement bien faire ces dernières années, permettant ainsi de traverser une crise économique considérable sans véritables dégâts.

Un commissaire (MCG) explique que le travail évoqué par un commissaire (PLR) doit s'effectuer en cours d'année, pour se rendre compte des véritables besoins de l'Etat. Il serait possible de commencer à s'interroger sur ces problématiques lors de la discussion sur le budget. Il mentionne les 70 personnes, mises en évidence par la suite de l'interpellation urgente de Mauro Poggia, qui se trouvent dans des placards dorés. Il est d'avis que l'Etat connaît aujourd'hui une hiérarchie surdimensionnée. Les premières victimes du redimensionnement budgétaire doivent être celles qui ne répondent pas à un véritable besoin et qui sont surpayées. Il est d'avis qu'il faut cesser de reporter chaque année le problème et que la discussion doit avoir lieu maintenant : car contrôler le nombre de fonctionnaires, c'est aussi garantir de bonnes conditions de travail à ceux qui restent et sont utiles.

M. Hiler indique que la proposition de compromis consistait à assurer l'annuité de manière décalée; 5,5 millions ont été trouvés à cette fin. Dans la plupart des cas, il s'agit de dépenses générales. La coupe n'est pas linéaire, grâce à l'utilisation de reports. En effet, il n'est pas possible de faire cela dans la P 04 (entretien des bâtiments), car cela pose des soucis concrets.

La secrétaire générale adjointe du DF explique que les personnes qui auraient normalement touché leurs annuités le 1<sup>er</sup> janvier les percevront le 1<sup>er</sup> juillet. Toutefois, selon l'alinéa 2, il serait possible de verser les annuités rétroactivement. L'amendement a la teneur suivante :

« Art. 2        ***Suspension ~~réduction~~*** des annuités

1 Les augmentations annuelles ***pour l'année 2014*** au sens de l'article 12, alinéa 1, de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973 (B 5 15), sont ***différées de 6 mois supprimées pour l'année 2014***

2 (nouveau) **Toutefois, si le compte de résultat individuel de l'Etat de l'année 2013 présente un excédent de revenus égal ou supérieur à 38 millions, l'annuité 2014 est versée rétroactivement »**

Un commissaire (EAG) est surpris. En effet, 16 millions avaient été budgétés. Il ne comprend pas pourquoi l'alinéa 2 parle de 38 millions.

Le directeur du budget de l'Etat précise que dans le projet de budget, les demi-annuités ne sont pas prévues.

Le commissaire (EAG) note cela. Il pense qu'il serait préférable de soustraire 16 millions aux 38, à l'alinéa 2.

La secrétaire générale adjointe du DF note que ceci est correct.

M. Hiler confirme. Il précise qu'il faudrait retrancher 16,7 millions.

Un commissaire (MCG) estime qu'il serait correct de préciser.

Un commissaire (PLR) remarque qu'indépendamment de l'amendement, il souhaiterait avoir davantage de renseignements sur les autres économies. Par ailleurs, le calcul de l'alinéa 2 n'est pas que mathématique, mais doit faire l'objet d'un débat politique. Il souhaite maintenir la somme de 38 millions, de manière à viser un budget et des comptes optimistes.

Un commissaire (MCG) ne comprend pas ce raisonnement. En effet, bien qu'il n'y ait pas de petites économies, il ne s'agit que de quelques millions, et non pas de *boni* de plusieurs centaines de millions. Il pense que la commission a la possibilité de trouver un compromis satisfaisant tout le monde. En acceptant cela, il serait possible de faire des économies sur d'autres postes, voire sur toute la collectivité. Il ne voit pas pourquoi les fonctionnaires devraient toujours faire les frais des économies.

M. Hiler partage l'analyse du commissaire (MCG) dans sa première partie. La commission est à une période charnière. Le déficit de 2012 a été dû au sauvetage des caisses de pension publiques. La situation risque d'être plus compliquée pour les années 2014 et 2015. Les réserves latentes constituées par des imperfections du système d'estimation pendant les bonnes années sont bientôt épuisées. Il suggère au commissaire (PLR) d'en rester à la solution de compromis exposée par un commissaire (UDC). Par ailleurs le plan financier quadriennal du Conseil d'Etat contient tous les risques (dont une crise probable en 2016). La commission devrait attendre le nouveau Conseil d'Etat pour discuter de la question. Les risques sont connus et notamment systémiques, avec l'initiative sur l'immigration. De plus, il ne faut pas non plus exclure que des entreprises quittent la Suisse en attendant que la question de la fiscalité soit réglée. M. Hiler répète qu'il serait préférable d'attendre et prie le commissaire (PLR) d'accepter le compromis.

Un commissaire (UDC) reconnaît, d'une part, que le calcul mathématique du commissaire (EAG) est exact. D'autre part, le débat est politique. Le premier alinéa ne satisfait pas l'UDC, mais en cas d'acceptation de l'alinéa 2 tel qu'amendé, le groupe acceptera l'article dans son ensemble.

Un commissaire (PLR) rappelle que M. Hiler a déclaré que le bénéfice serait de 28 millions, selon l'estimation du mois d'octobre. Pour lui, la version de 22,7 millions n'est pas celle proposée à 11h. Pour le PLR, la version à 38 millions n'est pas acceptable. Il précise que le budget n'est pas à

l'équilibre, contrairement à ce qui a été affirmé. En effet, la seconde partie des annuités dépendra des comptes de résultat 2013. Que le chiffre soit de 38 ou de 22,7 millions, le budget 2014 sera déséquilibré. En conclusion, non seulement la certitude du budget équilibré est perdue, mais il est certain que les comptes seront bénéficiaires à 28 millions.

Un commissaire (MCG) a une question sur la politique O 08. Il aimerait savoir s'il serait possible d'augmenter encore la déduction proposée de 150'000 F et à quoi ce programme correspond.

Le directeur du budget de l'Etat explique que M. Hiler a proposé une demi-annuité en trouvant des compensations, à hauteur de 5,5 millions. Les économies de la liste sont quasiment linéaires, tant sur les dépenses générales que sur les subventions. Il indique ne pas pouvoir se prononcer sur les conséquences de l'amendement. Il résume le total des amendements proposés : 3,5 millions sur la nature 31, 2 millions sur la nature 36. En y ajoutant l'amendement sur le transfert de la caisse de pension des magistrats et celui portant sur les impôts, le total des amendements se monte à 16,9 millions, supérieur au coût de la demi-annuité.

Un commissaire (MCG) souhaite avoir une réponse du département sur les conséquences des coupes.

Le directeur du budget de l'Etat explique que la décision de base était de faire un amendement linéaire sur 5,5 millions. Le Conseil d'Etat a toutefois adapté certaines décisions, puisque certains programmes ne pouvaient plus faire l'objet d'une baisse.

Le président rappelle qu'il s'agit d'un amendement du Conseil d'Etat.

Un commissaire (MCG) ne remet pas en cause la discussion, mais souhaite avoir des éclaircissements, pour l'avenir. Il répète qu'il souhaite à quoi correspond le programme O 08 et si la coupe pourrait être plus grande.

Le président indique que le commissaire (MCG) pourra poser ses questions dans le cadre de la politique publique O du projet de budget 2014. Si le Conseil d'Etat peut répondre d'ici là, il le fera.

Un commissaire (S) en revient aux 38 millions. En suivant le raisonnement du commissaire (UDC), 38 millions devaient être trouvés. Il se trouve qu'il ne s'agit pas de 38 millions, mais de 21,7. La proposition du commissaire (PLR) est distincte et vise à maximiser l'excédent. Le commissaire (S) indique être en faveur de l'accord et souhaite ne pas compliquer le débat.

Une commissaire (Ve) pense que la question importante concerne les comptes, et non le budget. Le principe de sincérité budgétaire doit être

respecté et il faudrait tabler sur un budget prudent, de manière à avoir des comptes à l'équilibre. Tel est l'esprit de l'amendement proposé par le Conseil d'Etat. Le fait de savoir que les comptes 2013 seront positifs est une bonne indication pour l'avenir. Avoir le résultat des comptes permet d'être plus précis dans le budget suivant. Elle partage l'avis du commissaire (S) et souhaite aller de l'avant avec les 21,7 millions. Concernant l'intervention d'un commissaire (MCG), elle relève qu'il expliquait lors de la matinée que les députés n'étaient pas capables de se prononcer sur les coupes budgétaires. Or, il adopte une attitude totalement contraire à ses propos.

M. Hiler répond que les dépenses transfrontalières sont des mandats d'études et des frais généraux liés au fonctionnement de quelques structures transfrontalières. D'une manière générale, des budgets beaucoup plus importants avaient été prévus, allant au-delà des besoins prévisibles. Il indique que la proposition de coupes est prudente et conclut que la coupe est de l'ordre de 50 %.

Une commissaire (PDC) indique que le groupe PDC est satisfait par la proposition d'amendement. Elle souhaite un outil de travail pour le Conseil d'Etat et lui fait confiance sur les 38 millions.

Un commissaire (EAG) ne comprend pas très bien la position de l'UDC.

Un commissaire (UDC) indique que l'UDC votera l'alinéa 1, au regard de l'alinéa 2.

Un autre commissaire (UDC) rappelle que sa première proposition était de prévoir les annuités, si les chiffres étaient excédentaires de 38 millions. Il explique qu'il est capable d'accepter l'alinéa 1, vu l'alinéa 2, bien qu'il soit opposé à l'alinéa 1, sur le fond.

Un commissaire (MCG) trouve important que le 1<sup>er</sup> alinéa supprime les effets induits sur l'absence d'annuités. Il demande si les opposants ne voteront pas l'amendement proposé ou soumettront un sous-amendement.

Le président explique que passer à 21,7 millions consiste en un sous-amendement du Conseil d'Etat, qui sera soumis au vote.

Un commissaire (MCG) considère qu'il sera difficile de faire accepter à la fonction publique qu'elle touchera son annuité de manière différée. Dire à cette dernière que l'annuité est maintenant conditionnée à des résultats excédentaires est catastrophique. Il relève que 22 millions ont été trouvés et qu'il faut en rester à cette proposition.

Un commissaire (PLR) partage l'avis de l'UDC. Au fond, il ne nécessite aucun effort particulier de l'Etat, 28 millions étant quasiment assurés. Il fait remarquer qu'un commissaire (MCG) disait qu'il ne fallait pas chipoter pour

quelques millions, alors qu'un autre commissaire (MCG) fait du zèle pour 150'000 F de coopération transfrontalière.

Un commissaire (S) a des questions sur les K 01, 02, 03. Il demande sur quelles prestations les coupes seront faites. Par ailleurs, concernant la G 03, il indique que le canton est en retard sur la rénovation énergétique. Selon sa compréhension, lorsque le budget prévu est épuisé, après un certain nombre de demandes de particuliers pour effectuer des rénovations, les prestations sont stoppées. Il trouve ceci peu productif et aimerait avoir confirmation du processus. Enfin, il aimerait connaître le détail de la 36.

M. Hiler pense qu'il faut trouver le montant initial du programme G 03 pour répondre à cette question.

Le directeur du budget de l'Etat explique que certaines économies ont pu être faites grâce aux reports budgétaires, dans le cadre des dépenses générales, notamment au DARES, pour 5 millions.

Un commissaire (S) souhaiterait avoir l'explication détaillée des reports lors de l'examen des politiques publiques. Sur la politique publique G, il aimerait être sûr que les rénovations énergétiques ne sont pas freinées.

M. Hiler indique qu'il faudrait faire venir le service concerné. Le DARES et le DU sont des cas particuliers. Ailleurs, les coupes sont linéaires.

Le directeur du budget de l'Etat note que le commissaire (S) aimerait avoir le détail du dépassement de crédit sur le programme.

M. Hiler explique que les reports concernaient l'année 2013. Dans certains cas, les départements les ont déjà utilisés. Aujourd'hui, il est prévisible que les comptes soient proches du budget initial, sans les reports. Une grande masse de reports « se balade » et il n'est pas en mesure d'indiquer où ils se trouvent, de manière globale.

Un commissaire (UDC) indique qu'il a été fonctionnaire, mais que lorsqu'il parle de comptes, il œuvre pour la postérité. Des comptes à l'équilibre génèrent de la dette, difficile à gérer par la suite. Il réfute que l'argumentation de l'UDC est anti-fonctionnaire. En conclusion, l'amendement proposé par le Conseil d'Etat est un bon compromis.

Un commissaire (S) indique que peu importe la variante choisie, les implications ne concernent pas que les fonctionnaires, mais aussi le commerce genevois, notamment du point de vue des dépenses générales.

Un commissaire (MCG) indique que le groupe MCG dépose un sous-amendement à l'art. 2 al. 2 :

« 2 Toutefois, si le compte de résultat individuel de l'Etat de l'année 2013 présente un excédent de revenus égal ou supérieur à 21,3 millions, l'annuité 2014 est versée rétroactivement ».

Un commissaire (MCG) invite notamment le PLR à voter cet amendement.

Un commissaire (UDC) est surpris par cette proposition. Dans le fond, elle revient au projet de loi initial, dans le sens que les annuités seront versées. Par ailleurs, il remarque qu'il est extraordinaire qu'en quelques minutes, l'Etat parvienne à trouver plusieurs millions. Il souhaite savoir si les 8,6 millions sont dans la caisse ou s'il s'agit d'une prévision.

Le directeur du budget de l'Etat répond que la somme n'est pas encaissée, mais qu'il s'agit d'une prévision basée sur les années précédentes.

Un commissaire (UDC) note qu'il s'agit donc d'une très bonne probabilité.

Le directeur du budget de l'Etat confirme que plus le temps avance, plus l'incertitude diminue.

Le président indique que la proposition d'amendement la plus éloignée est celle du Conseil d'Etat (variante à 38 millions). Il met aux voix l'art. 2 al. 1, tel qu'amendé par le Conseil d'Etat, dont la formulation est la suivante :

« Art. 2 **Suspension ~~réduction~~** des annuités

1 Les augmentations annuelles **pour l'année 2014** au sens de l'article 12, alinéa 1, de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973, sont **différées de 6 mois ~~supprimées pour l'année 2014~~** »

**L'art. 2 al. 1, tel qu'amendé par le Conseil d'Etat, est adopté par :**

Pour : 9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG)

Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)

Abstention : –

Le président met aux voix le sous-amendement MCG (version 21,3 millions), dont la formulation est la suivante :

« 2 Toutefois, si le compte de résultat individuel de l'Etat de l'année 2013 présente un excédent de revenus égal ou supérieur à ~~21,3~~ 38 millions, l'annuité 2014 est versée rétroactivement ».

**L'art. 2 al. 2, tel que sous-amendé par le MCG, est adopté par :**

Pour : 8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)  
 Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)  
 Abstention : 1 (1 PDC)

Le président met aux voix l'art. 2 dans son ensemble, tel qu'amendé.

**L'art. 2 dans son ensemble est adopté par :**

Pour : 8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)  
 Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)  
 Abstention : 1 (1 PDC)

Le président met aux voix l'art. 3 « Clause abrogatoire ».

**Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.**

Le président met aux voix l'art. 4 « Entrée en vigueur ».

**Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.**

Le président met aux voix le PL 11309 dans son ensemble.

**Vote en troisième débat**

**Le PL 11309 dans son ensemble est adopté par :**

Pour : 7 (1 EAG, 3 S, 3 MCG)  
 Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)  
 Abstentions : 2 (1 Ve, 1 PDC)

Catégorie de débat : II (débat organisé)



## **Projet de loi (11309)**

### **sur la suspension des augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat (B 5 16)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Champ d'application**

La présente loi s'applique aux magistrats et aux membres du personnel de l'Etat, des établissements publics, du pouvoir judiciaire et des institutions subventionnées régies par les normes salariales de l'Etat.

#### **Art. 2 Suspension des annuités**

<sup>1</sup> Les augmentations annuelles pour l'année 2014 au sens de l'art. 12, al. 1, de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973 (B 5 1 5), sont différées de 6 mois.

<sup>2</sup> Toutefois, si le compte de résultat individuel de l'Etat de l'année 2013 présente un excédent de revenus égal ou supérieur à 21,3 millions, l'annuité 2014 est versée rétroactivement.

#### **Art. 3 Clause abrogatoire**

La présente loi est abrogée le 31 décembre 2014.

#### **Art. 4 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.